

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** ») se tiendra le mardi 6 octobre 2026 de 14 h à 16 h (HAE), par vidéoconférence.

Notez qu'avant le début des délibérations officielles de l'AGA de l'ACPIR, la surintendante Elisabeth Lang se joindra à nous pour faire le point sur les priorités du Bureau du surintendant des faillites (« BSF »). Une courte période de questions suivra sa présentation. Les procédures officielles suivront ensuite. Immédiatement après les procédures officielles, nous tiendrons la séance PAIR à PAIR. L'ordre du jour proposé pour l'AGM est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'ACPIR du mardi 6 octobre 2026;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue virtuellement le 11 septembre 2025;
- 3) Rapport annuel 2025-2026 de l'ACPIR;
- 4) Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2026;
- 5) Nomination de l'auditeur;
- 6) Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR;
- 7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et dirigeants;
- 8) Questions diverses.

FAIT à Toronto, Ontario, ce 15 septembre 2026.

Signé :



Anne C. Wettlaufer, B.I.B.C.
Présidente et chef de la direction

POINT 2) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 11 septembre 2025

Par vidéoconférence

Présentations avant l'assemblée générale annuelle

Avant le début de l'assemblée générale annuelle formelle, la surintendante Elisabeth Lang se joint aux membres de l'ACPIR pour une mise à jour des principales initiatives menées par le BSF. Le président du conseil de l'ACPIR, André Bolduc, remercie la surintendante de ses observations.

Immédiatement après la présentation de la surintendante et la période de questions, M. Bolduc invite la présidente du Comité de nomination aux prix et distinctions de l'ACPIR (le « **CNPD** », Donna Collins, à annoncer les récipiendaires des prix et distinctions pour 2025. La présidente du CNPD, Donna Collins, présente les récipiendaires suivants : Prix du mérite des nouveaux membres – Kaitlin Verge; Prix du bénévole exceptionnel – David Lewis et Mary-Ann Marriott; Prix commémoratif Keith G. Collins – Josée Pomerleau, Noel Andrews et John Delo; et Prix du Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation – Jonathan Krieger et David Boyd.

Assemblée générale annuelle formelle

1) Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'ACPIR du 11 septembre 2025.

Le président du conseil de l'ACPIR, André Bolduc, déclare l'assemblée générale annuelle (l'« **AGA** ») virtuelle ouverte. Plusieurs centaines de membres étant présents, M. Bolduc confirme que le quorum de vingt-cinq membres exigés en vertu de l'article 20.4 du *Règlement administratif* de l'ACPIR est atteint. Il précise que seuls les membres, les associés à vie, les administrateurs en insolvabilité associés, les associés honoraires et les candidats ont le droit d'assister à l'AGA virtuelle de l'ACPIR, et que seuls les membres ont le droit de voter sur les motions. Il présente les membres du comité exécutif présents en ligne, notamment le vice-président, Craig Munro, la trésorière, Bridget van Wyk, le secrétaire du conseil, Larry Crandall, l'administratrice sans portefeuille Simone Carvalho, ainsi que la présidente et chef de la direction, Anne Wettlaufer.

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 11 septembre 2025 tel qu'il a été présenté.

Adoptée.

2) Adoption du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR du 1 octobre 2024

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu de renoncer à la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 1^{er} octobre 2024.

Adoptée.

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 1^{er} octobre 2024 tel qu'il a été présenté.

Adoptée.

3) Rapport annuel de 2024-2025

Le président du conseil de l'ACPIR, André Bolduc, présente les grandes lignes du Rapport annuel 2024-2025 de l'ACPIR tel qu'il a été distribué aux membres et affiché sur le site Web de l'ACPIR.

Il souligne que près de six ans se sont écoulés depuis qu'il s'est joint au Comité exécutif du conseil d'administration de l'ACPIR et que ces années ont été marquées par des changements profonds, notamment les défis posés par la pandémie de COVID-19. Il a noté que le Conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont toujours su se montrer à la hauteur de la situation, faisant progresser la profession avec résilience et détermination.

Le président explique qu'il a eu le privilège de diriger le Comité d'examen stratégique chargé d'élaborer le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR. Il précise qu'il s'agit d'une feuille de route audacieuse et que ce plan ambitieux s'articule autour de quatre objectifs clés qui guideront les efforts de l'ACPIR au cours des cinq prochaines années. Il indique que des efforts sont déjà en cours pour atteindre le premier objectif stratégique, à savoir *Revitaliser les titres de PAIR et de SAI*. Il ajoute que les efforts déployés par l'ACPIR pour rehausser la visibilité du secteur commençaient à porter leurs fruits. Il souligne que l'ACPIR restait très active dans ses actions de communication auprès des médias, avec la publication de six communiqués de presse ayant généré plus de 1 000 mentions dans la presse nationale et régionale, et que plus de 430 médias avaient relayé des articles sur l'ACPIR, amplifiant ainsi la voix du secteur. Il souligne également que le Comité des médias et communications a publié 16 articles de blogue et élaboré des fiches d'information nationales et provinciales afin de sensibiliser les parties prenantes au secteur de l'insolvabilité et aux services essentiels fournis par les membres de l'ACPIR.

Le président note que le deuxième objectif stratégique est *Offrir une formation professionnelle de premier ordre*, soulignant que les programmes de formation de l'ACPIR sont considérés comme la pièce maîtresse de ce que l'Association a à offrir. Il rapporte que les efforts de l'ACPIR sur ce plan vont bon train et ajoute que les résultats de l'ENIC sont éloquentes, avec des taux de réussite de 58 %, 77 % et 67 % les trois dernières années, ce qui constitue la meilleure performance de l'ACPIR de mémoire récente. Il précise que l'atelier des APIPE a repris sous forme de sessions en présentiel, avec 51 candidats participant en juin 2025. Il ajoute que l'ACPIR constate une augmentation des inscriptions aux programmes PQC et CPCI, une tendance que l'ACPIR souhaite vivement maintenir. Il précise que les activités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR ont été bien accueillies par les participants et ont reçu d'excellentes évaluations. De plus, il souligne que, outre la réussite de la mise en œuvre des forums régionaux de l'ACPIR, de l'Exchange et des webinaires de l'ACPIR — notamment la série de webinaires destinés aux administrateurs en insolvabilité associés —, l'ACPIR a aussi organisé avec succès la conférence de l'Aril Revue annuelle du droit sur l'insolvabilité à Montréal en février dernier. Il précise que plus de 700 participants y ont assisté, consolidant ainsi la réputation de cet événement incontournable.

M. Bolduc fait état des progrès réalisés dans l'atteinte du troisième objectif stratégique, *Réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité*. Il fait remarquer que la collaboration entre l'ACPIR et le Bureau du surintendant des faillites reste un pilier essentiel de nos efforts visant à faire progresser la profession de l'insolvabilité au Canada. Il fait le point sur un vaste éventail d'initiatives de défense des intérêts menées par l'ACPIR au cours de la dernière année afin d'améliorer le système d'insolvabilité du Canada, notamment l'ajustement du tarif des SAI et d'autres frais, ainsi que des initiatives de collaboration avec le BSF, ISDE, l'ARC et d'autres ministères; des interventions devant la Cour suprême du Canada dans des affaires comme Poonian et al. c. British Columbia Securities Commission, et Piekut c. Canada; ainsi qu'un témoignage devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie au sujet du projet de loi C-280. Il précise que l'ACPIR a également présenté des mémoires dans le cadre des consultations prébudgétaires annuelles de Finances Canada en vue du budget fédéral de 2025, ainsi qu'un mémoire à

Finances Canada concernant les nouvelles obligations de déclaration applicables aux fiducies et aux simples fiducies. M. Bolduc ajoute que l'ACPIR a organisé une table ronde de grande influence qui a réuni 25 représentants gouvernementaux issus de ministères clés, ce qui a constitué une excellente occasion de renforcer la visibilité de l'ACPIR auprès de ces parties prenantes importantes.

En ce qui concerne le quatrième objectif stratégique, *Veiller à ce que l'ACPIR adapte bien ses activités et ses services*, le président du conseil signale que, compte tenu de la baisse du nombre d'inscriptions aux programmes de formation ces deux dernières années, le conseil d'administration de l'ACPIR a approuvé un léger déficit d'exploitation prévu pour l'exercice 2024-2025. Il indique que l'ACPIR a clôturé l'année avec un excédent d'exploitation de 112 232 \$ grâce à un nombre d'inscriptions supérieur aux prévisions dans les programmes de formation et de perfectionnement professionnel. Le président précise que la situation financière de l'association reste solide, avec un actif net de 2,2 millions de dollars, et souligne que c'est la neuvième année consécutive où les cotisations des membres n'ont pas augmenté.

Le président termine son allocution en présentant les nouveaux membres de l'ACPIR, 25 professionnels de partout au pays qui viennent de terminer le PQC et d'obtenir le titre de CIRP/PAIR.

4) Rapport de la trésorière sur le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La trésorière de l'ACPIR, Bridget van Wyk, mentionne que la situation financière de l'Association demeure solide et que les états financiers de 2024-2025 ont donné lieu cette année encore à une opinion d'audit sans réserve. Elle explique qu'au début de l'exercice, malgré une modeste augmentation du nombre d'inscriptions à l'ensemble des programmes de formation, celui-ci demeurait inférieur aux niveaux d'avant la pandémie, et un déficit d'exploitation d'environ 49 000 \$ avait été prévu. Mme van Wyk indique que le nombre d'inscriptions aux formations a fortement augmenté tout au long de l'exercice, ce qui s'est traduit par un excédent d'exploitation d'environ 112 000 \$. Elle précise, en outre, qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un investissement de 50 000 \$ a été réalisé pour mener à bien les dernières étapes du projet de renouvellement du PQC, laissant ainsi environ 200 000 \$ d'actifs nets affectés à des investissements stratégiques dans les programmes de formation. La trésorière souligne que l'ACPIR a maintenu les cotisations de ses membres au même niveau les neuf dernières années et que la situation financière de l'association reste solide, avec un actif net de 2,2 millions de dollars, dont environ 200 000 dollars restent disponibles pour soutenir les investissements en cours dans les programmes de formation stratégiques.

La trésorière attire l'attention des membres sur l'état des résultats, soulignant que les recettes ont augmenté d'environ 6 %, passant de 2,3 millions de dollars l'an dernier à juste un peu plus de 2,4 millions, et que les dépenses d'exploitation sont passées de 2,2 millions de dollars à un peu plus de 2,3 millions, principalement en raison du fait que le poste de directeur, Plaidoyers et programmes d'éducation est passé de poste contractuel à poste à plein temps.

En guise de conclusion, la trésorière informe les membres que l'association avait prévu que l'augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes de formation, qui avait été le principal moteur de l'excédent d'exploitation l'an dernier, finirait par s'amenuiser, si bien qu'on a prévu un déficit d'exploitation de 49 000 \$. Elle ajoute que les résultats au 31 août 2025 montrent que la situation de l'Association est légèrement meilleure que prévu et que l'amélioration du nombre d'inscriptions aux programmes de formation se poursuit. Selon elle, grâce à sa situation financière solide, l'ACPIR sera en mesure de continuer de soutenir ses membres au gré de l'évolution de la profession.

Le président du conseil remercie la trésorière, les membres du Comité des finances et le personnel de l'ACPIR pour l'excellence de leur travail de gestion des finances de l'ACPIR au cours de la dernière année.

Sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Wes Cowan, il est résolu que les membres ratifient l'approbation par le conseil d'administration des états financiers audités 2024-2025 de l'ACPIR tels qu'ils ont été présentés.

Adoptée.

5) Nomination de l'auditeur et autorisation donnée au comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur.

Le président du conseil informe les membres que, conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution doit être déposée pour nommer l'auditeur. Le conseil d'administration recommande que le cabinet Hilborn LLP soit à nouveau désigné comme auditeur de l'ACPIR pour l'exercice 2025-2026 et que le comité exécutif soit autorisé à fixer la rémunération de l'auditeur.

Sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Wes Cowan, il est résolu qu'Hilborn LLP soit désigné comme auditeur pour l'exercice 2025-2026 et que le comité exécutif soit autorisé à fixer la rémunération de l'auditeur.

Adoptée.

6) Nomination des administrateurs au conseil d'administration de l'ACPIR.

Le président du conseil rappelle aux membres qu'ils ont reçu de l'information concernant la liste de candidatures au conseil d'administration, et que des lignes directrices ont été envoyées par le comité des candidatures et approuvées par le conseil d'administration. Il explique brièvement le processus de nomination au conseil d'administration et confirme qu'aucune autre candidature n'a été reçue de la part des membres.

Sur une proposition d'Alana Orrell, appuyée par Jean-Daniel Breton, il est résolu que les candidates et candidats au conseil d'administration 2025-2026 de l'ACPIR figurant sur la liste présentée aux membres et recommandés par le conseil d'administration de 2024-2025 et le comité des candidatures soient nommés.

Adoptée.

7) Ratification par les membres des décisions et des mesures prises par les administrateurs et les dirigeants

Le président du conseil informe les membres que le moment est venu pour le conseil d'administration de demander aux membres d'approuver son administration jusqu'à présent, ainsi que de confirmer leur soutien aux décisions et aux mesures prises par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateurs et dirigeants. Étant donné le conflit inhérent, le président du conseil demande que la motion soit présentée et appuyée par des membres réguliers qui ne siègent pas actuellement au conseil d'administration.

Sur une proposition d'Alana Orrell, appuyée par Jean-Daniel Breton, il est résolu que les décisions et les mesures prises par les administrateurs et les dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions, telles qu'elles ont été communiquées aux membres durant la présente assemblée et avant, dans des bulletins de l'ACPIR, des

présentations aux Forums/Exchange, la revue Rebuilding Success et le Rapport annuel de l'ACPIR, soient par la présente approuvées et ratifiées par les membres.

Adoptée.

8) Mot de la fin et autres questions

Le président du conseil souligne l'énorme apport des membres de l'ACPIR qui ont mis leur temps et leurs connaissances spécialisées à profit pour contribuer à l'épanouissement de la pratique de l'insolvabilité et aider l'ACPIR à évoluer et à atteindre son plein potentiel. Il reconnaît également l'excellent travail accompli par les comités, le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR.

M. Bolduc prévoit que l'année à venir s'annonce chargée et cruciale pour le secteur, notamment au vu des plans d'activité du BSF présentés par la surintendante Lang plus tôt dans la réunion et des efforts déployés par l'ACPIR pour mettre en œuvre son plan stratégique.

En conclusion, le président précise qu'il s'agit de sa dernière assemblée générale annuelle en tant que président de l'ACPIR et qu'il avait été un honneur et un privilège de servir les membres. Il ajoute que l'ACPIR est entre de bonnes mains avec Craig Munro, qui prend la relève à la présidence et grâce à l'engagement du comité exécutif, du conseil d'administration et de l'équipe en place. Il rappelle au nouveau conseil d'administration qu'une brève réunion d'organisation se tiendra immédiatement après l'assemblée générale annuelle et la séance de PAIR à PAIR, et remercie tous les membres pour leur présence et leur participation à l'assemblée générale annuelle de l'ACPIR.

Avant de lever la séance, le président se tourne vers le vice-président Munro et lui remet virtuellement le drapeau de détresse de l'ACPIR, une tradition que l'ACPIR a instaurée pour les nouveaux présidents. Il précise que si le nouveau président a besoin d'aide, il pourra faire appel aux anciens présidents. Le vice-président Munro remercie le président et déclare qu'il souhaite faire écho aux remerciements adressés par ce dernier aux bénévoles et au personnel de l'ACPIR.

Le président du conseil signale ensuite que le moment est venu de clore l'AGA formelle et de passer à la séance de PAIR à PAIR. Il demande le dépôt d'une motion pour clore l'assemblée générale annuelle 2025 de l'ACPIR.

9) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Wes Cowan, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée.

Point 3) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport annuel 2025-2026

Le président du conseil présentera un résumé du Rapport annuel 2025-2026 à l'AGA. Le Rapport sera envoyé aux membres avant la tenue de l'AGA.

Point 4) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Veuillez consulter les états financiers audités de 2025-2026 annexés [ici](#). La trésorière présentera son rapport durant l'AGA.

Motion et vote des membres de l'ACPIR en vue de ratifier l'approbation donnée par le conseil d'administration à l'égard des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2025-2026 présentés dans le Rapport annuel.

Point 5) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination de l'auditeur

Conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution et un vote des membres de l'ACPIR sont requis afin de procéder à la nomination de l'auditeur. Le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de Hilborn LLP à titre d'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 et que le Comité exécutif soit autorisé à déterminer la rémunération de l'auditeur.

Point 6) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR

Sur les recommandations du Comité de nomination de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé une liste de candidats à l'élection du conseil d'administration 2026-2027 et proposé des candidats aux divers postes du Comité exécutif, dont les titulaires seront nommés par le nouveau conseil à sa première réunion.

Le conseil d'administration de l'ACPIR a nommé les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ACPIR en 2026-2027 :

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Wes Cowan (ancien - MNP Ltée., Kitchener, ON)	Administrateur sans portefeuille	Vice-président
Samuel Gignac (Lemieux Nolet Syndic, Trois-Rivieres, QC)	Représentant du Québec (pratique des entreprises)	Trésorier
Simone Carvalho (Ernst & Young Inc., Toronto, ON)	Administratrice sans portefeuille	Membre à titre individuel
Lawrence (Larry) Crandall (A. Farber & Associés, Saint John, NB)	Représentant du Nouveau-Brunswick	Secrétaire

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
David Buckingham (Janes & Noseworthy, Ltd., St. John's, NL)	Représentant de Terre-Neuve	
Jeffrey Berger (TDB, Services consultatifs, Toronto, ON)	Représentant de l'Ontario, entreprises	
Pamela Meger (MNP Ltd, Regina, SK)	Saskatchewan Rep.	
Rebecca Frederick (Frederick & Co, Edmonton, AB)	Alberta Rep.	
Gavin MacDonald (Cox & Palmer, Halifax, NS)	Outside Director	
Natasha MacParland (Dentons, Toronto, ON)	Administratrice extérieure	

Cliquez [ici](#) pour une courte notice biographique de chaque personne nommée.

À ces nominations s'ajoutent les membres suivants du conseil d'administration qui achèvent leur mandat et ne sont donc pas assujettis à un ballottage.

Nom	Poste	Comité exécutif
Craig Munro (FTI Consulting Canada, Vancouver, CB)	Administrateur sans portefeuille	Président du conseil
Mary Ann Marriott (Allan Marshall & Associés, Halifax, NS)	Représentante de la Nouvelle-Écosse	
Virginie Comtois (RCGT., Montréal, QC)	Représentante du Québec (pratique des consommateurs)	
Nathan Sugeng (BD., Sudbury, ON)	Représentant de l'Ontario (pratique des consommateurs)	
Daniel Maksymchak (MNP Ltd., Winnipeg, MN)	Représentant du Manitoba	
Lucas Matsuda (PWC, Vancouver, BC)	Représentant de la Colombie-Britannique	
Samantha Galea (msi Spergel inc., Toronto, ON)	Représentante des nouveaux membres	
Julie Mortreux (Deloitte Ltd. Montréal, QC)	Représentante de CPA Canada	

Mises en candidature par les membres

Conformément aux lignes directrices électorales établies par le conseil d'administration, les membres peuvent proposer d'autres candidats pour chacun des postes à pourvoir au sein du conseil d'administration. Les candidatures doivent être accompagnées d'un exemplaire signé du [Formulaire de mise en candidature et de consentement](#) et de la [Déclaration de conflit d'intérêts](#). Les personnes candidates doivent également fournir une note biographique accompagnée d'une déclaration personnelle, d'au plus 250 mots. Si vous voulez proposer la candidature d'un autre membre du conseil d'administration, transmettez les documents requis à l'attention de Jovita D'sa au plus tard le 28 septembre 2026 à 17 h (HAE), aux coordonnées suivantes :

Jovita D'sa

ACPIR

**141, rue Adelaide Ouest, bureau 450, C.P. 1057, Gare de Toronto DOM,
Toronto (Ontario) M5K 1P2**

Courriel : jovita.dsa@cairp.ca

Vote par procuration

Conformément à l'article 20.13 des règlements administratifs, les membres de l'ACPIR qui ne peuvent être présents à l'assemblée générale annuelle peuvent désigner un fondé de pouvoir qui assistera et votera à l'assemblée en leur nom. Veuillez cliquer [ici](#) pour remplir le formulaire de procuration. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être rempli et remis au bureau de l'ACPIR aux soins de Jovita D'sa, au plus tard le 28 septembre 2026 à 17 h (HAE), à l'adresse suivante :

Jovita D'sa

ACPIR

**141, rue Adelaide Ouest, bureau 450, C.P. 1057, Gare de Toronto DOM
Toronto (Ontario) M5K 1P2**

Courriel : jovita.dsa@cairp.ca

Pour de plus amples détails au sujet des lignes directrices sur les élections, veuillez cliquer [ici](#).

Point 7) à l'ordre du jour de l'AGA

Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Les membres seront invités à ratifier et à approuver les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants, dans le cadre de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration ou membres du Comité exécutif, le cas échéant.